LE DÉPOUILLEMENT CENTRALISÉ EN 10 ÉTAPES

SVE

1 Le Citoyen

Vote par correspondance

Vote au local

2 SVE Urnes

- Reçoit les votes par correspondance jusqu'au samedi 12h00
- Reçoit les votes des locaux le dimanche après 12h00
- Contrôle et enregistre l'utilisation du droit de vote
- Sépare les bulletins GC et CE
- Conserve et sécurise les bulletins papier

3 SVE Numérisation

- Numérise les bulletins valables pour les transférer à la saisie pour le dépouillement électronique

4 Bulletins CE

Interprétation & contrôle

4 Bulletins GC

Bulletins GC modifiés numérisés

Bulletins GC compacts numérisés

5 Service du contrôle

- Traite les bulletins GC nuls et douteux en collaboration avec la **commission électorale centrale (CEC)**
- Traite les bulletins non-numérisables et les bulletins illisibles (D1 et D2)

Bulletins de vote papier

Bulletins de vote numérisés

UNI MAIL

6 Service de la saisie (D1)

- Dépouille informatiquement les bulletins une 1ère fois

7 Service de la saisie (D2)

- Dépouille informatiquement les bulletins une 2ème fois par un autre juré

8 Service des divergences

- Se détermine et saisit une troisième fois les bulletins GC lorsqu'il y a une différence entre le 1er et le 2ème dépouillement

9 Centre de validation et publication

- Vérifie la cohérence et valide les résultats en fonction de l'avancement du dépouillement (résultats anticipés, provisoires et définitifs)
- Génère les résultats pour le service communication

10 Service communication

- Communique les résultats au grand public et aux médias

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX